

## **La hiérarchisation des accents en français, entre représentations et réalité : étude de perception d'accents natifs et non natifs en Suisse romande**

Marion Didelot

Numéro 12, 2019

Inclusion, exclusion et hiérarchisation des pratiques langagières dans les espaces plurilingues au 21<sup>e</sup> siècle  
Inclusion, Exclusion and Hierarchization of Language Practices in Multilingual Contexts of the Twenty-First Century

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1066524ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1066524ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities

ISSN

1927-8632 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Didelot, M. (2019). La hiérarchisation des accents en français, entre représentations et réalité : étude de perception d'accents natifs et non natifs en Suisse romande. *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (12), 101–124. <https://doi.org/10.7202/1066524ar>

Résumé de l'article

La parole accentuée a toujours suscité des réactions plus ou moins vives. La mondialisation actuelle favorise les échanges intergroupes et multiplie les situations de communication exolingue, confrontant les auditeurs à une multitude d'accents, natifs ou non. Dans ce travail, nous présentons une étude de perception de différents accents natifs et non natifs en français menée auprès de trois groupes d'auditeurs francophones natifs qui devaient évaluer la convenance des locuteurs pour trois postes différents sur la base d'une écoute à l'aveugle d'extraits de parole spontanée. Nos résultats montrent une importante hiérarchisation des accents en français, qui n'oppose pas accent natif et accent non natif, mais qui semble indiquer qu'il existe une évaluation des accents en fonction de leur valeur sociale et des représentations auxquelles les auditeurs tendent à les associer.

# La hiérarchisation des accents en français, entre représentations et réalité : étude de perception d'accents natifs et non natifs en Suisse romande

Marion Didelot

*Université de Genève*

## Résumé

La parole accentuée a toujours suscité des réactions plus ou moins vives. La mondialisation actuelle favorise les échanges intergroupes et multiplie les situations de communication exolingue, confrontant les auditeurs à une multitude d'accents, natifs ou non. Dans ce travail, nous présentons une étude de perception de différents accents natifs et non natifs en français menée auprès de trois groupes d'auditeurs francophones natifs qui devaient évaluer la convenance des locuteurs pour trois postes différents sur la base d'une écoute à l'aveugle d'extraits de parole spontanée. Nos résultats montrent une importante hiérarchisation des accents en français, qui n'oppose pas accent natif et accent non natif, mais qui semble indiquer qu'il existe une évaluation des accents en fonction de leur valeur sociale et des représentations auxquelles les auditeurs tendent à les associer.

## Abstract

Accented speech has always triggered reactions and can be a factor of discrimination. The current globalization favors intergroup exchanges, allowing for more frequent situations of exolingual communication. In this context, listeners are confronted with a broad variety of accents, both native and non-native. The present study investigates the perception of native and non-native French accents among three groups of native French-speaking listeners who were asked to rate the suitability of the speakers for three different jobs, using the matched guised technique. Our results show a marked hierarchy among French accents, that doesn't set native accents against non-native ones, but rather suggests that listeners evaluate accents according to their social value and the social ideologies they tend to convey.

Face à la mondialisation et aux flux migratoires croissants que connaît le monde actuellement, on observe une augmentation sans précédent des échanges intergroupes et, de ce fait, une multiplication des situations de communication exolingues, ce qui a pour conséquence l'exposition toujours plus importante des locuteurs/auditeurs à une multitude de prononciations différentes, qu'elles soient natives ou non natives. Cela mène également à une intensification des enjeux autour de la maîtrise de la langue, qui devient de plus en plus un outil de mesure d'intégration (Hogan-Brun, Mar-Molinero et Stevenson, 2009) et d'ascension sociale (Isaacs, 2016). Or, un accent, de par les informations qu'il véhicule – origine, milieu socio-économique, éducation, etc. –, provoque des réactions (Weinreich, 1968), allant de simples remarques jusqu'à parfois une discrimination sociale et/ou ethnique. Si l'Histoire est pavée d'épisodes au cours desquels la prononciation a eu une incidence importante dans la vie des gens, en témoignent l'assassinat de milliers d'Éphraïmites à cause leur prononciation différente du terme « schibboleth » (Livre des Juges, 12 : 5-6) et, plus proche de notre époque, le « Massacre du persil », qui a vu des milliers d'Haïtiens mourir, trahis par leur prononciation francophone du terme « perejil », nous pouvons nous demander ce qu'il en est dans le contexte mondial actuel. L'accent ne débouche peut-être plus de manière aussi directe sur des questions de vie ou de mort mais n'en reste-t-il pas moins un facteur important de discrimination sociale ?

Dans ce qui suit, nous commençons par définir brièvement ce qu'est un accent et ce que cette notion englobe, avant d'examiner les enjeux que représente la parole accentuée aujourd'hui. Nous présentons ensuite une étude de perception portant sur différentes variétés de français, natives et non natives, menée auprès de plusieurs groupes d'auditeurs. Enfin, nous examinons les résultats obtenus et ce qu'ils laissent entrevoir quant aux enjeux liés à la parole accentuée en français aujourd'hui.

## La parole accentuée et ses enjeux

Bien que le terme « accent » soit utilisé fréquemment dans le langage courant pour qualifier « la manière de parler » d'un individu, définir ce qu'est un accent n'est pas une tâche aisée, comme le rappellent entre autres Lippi-Green (2012) ou Moyer (2013). S'il n'existe pas, à notre connaissance, de définition unanimement reconnue de l'accent, les chercheurs s'accordent sur le fait qu'il ne s'agit pas uniquement d'une compilation de traits acoustiques, qui relèvent à la fois des niveaux segmental et suprasegmental. En effet, comme le souligne Matsuda (1991), l'accent retrace le parcours de vie du locuteur : son origine (géographique et/ou sociale), le milieu socioéconomique dans lequel il évolue, son éducation, les éventuelles autres langues qu'il parle, etc. L'accent comporte donc une dimension sociale et identitaire très importante (Moyer, 2013) et peut devenir, comme le relève Harmegnies (1997), un marqueur d'appartenance sociale et, dans certains cas, être source de stigmatisations

(Paveau et Rosier, 2008; Gasquet-Cyrus, 2010). Cette part sociale nous semble centrale dans la définition de ce qu'est un accent. En effet, ce dernier ne se définit pas tant à travers sa production par un locuteur, mais bien plus dans sa perception par l'auditeur, comme le relève Lippi-Green (2012). Or, cette perception est tout sauf objective, ainsi que l'explique Gasquet-Cyrus (2010), puisqu'elle est pétrie de représentations sociales conscientes et inconscientes qui ne cessent de l'influencer et de la modifier.

Plusieurs études illustrent à quel point la perception d'un accent peut être facilement biaisée. Ainsi, Rubin (1992) a notamment démontré que le degré d'accent et de compréhensibilité d'un même extrait sonore – produit en anglais standard nord-américain – varie selon la photographie de la locutrice à laquelle il est associé : l'accent a été jugé peu marqué et la locutrice facilement compréhensible lorsque les auditeurs écoutaient l'extrait associé à la photographie d'une jeune femme caucasienne, alors que le degré d'accent a été jugé plus important et la compréhensibilité moins bonne lorsque les auditeurs étaient face à l'image d'une jeune femme asiatique. Rubin a ensuite effectué une série d'études du même type, en variant les contextes socioprofessionnels – notamment dans les milieux de la gestion des affaires et de la santé – et a systématiquement obtenu des résultats similaires : lorsqu'un même extrait sonore, relativement standard, est associé à l'image d'un locuteur attrayant socialement, il est mieux évalué que lorsqu'il est associé à un locuteur socialement moins attractif. Une autre étude, plus récente et concernant le français cette fois-ci, menée par Prikhodkine et Saavedra (2016), a montré que des auditeurs perçoivent un degré d'accent moins marqué à l'écoute d'extraits sonores associés à des noms à consonance locale que lorsque ces mêmes extraits sont associés à des noms à consonance étrangère. Le phénomène, appelé *reverse linguistic stereotyping* (Kang et Rubin, 2009), illustré par ces études – qui ne sont que quelques exemples parmi d'autres (voir notamment Lambert, Hodgson, Gardner et Fillenbaum, 1960; Purnell, Idsardi et Baugh, 1999; Fibbi, Kaya et Piguet, 2003, ou encore Kang, 2012) –, démontre à quel point la perception d'un accent est tributaire des représentations sociales (in)conscientes de l'auditeur, au point que celui-ci perçoit un accent non natif là où il n'y en a pas.

Alors que, traditionnellement, les accents natifs et non natifs sont très souvent considérés comme appartenant à deux catégories distinctes (voir Lippi-Green, 2012) et faisant l'objet de recherches séparées (voir par exemple Preston, 1999, pour un exemple de travaux sur les accents natifs en anglais et Derwing et Munro, 2015, pour une recension des travaux sur les accents non natifs en anglais), cette séparation ne nous semble que peu justifiée et/ou pertinente. En effet, l'influence d'une première langue sur la prononciation d'une autre langue apprise plus tardivement semble faire partie des traces du parcours de vie d'un locuteur, ce qui entre dans la définition générale d'un accent, et les études citées précédemment montrent de manière évidente que les auditeurs peuvent être amenés à percevoir un accent non natif alors qu'il s'agit d'un extrait produit par un natif – et l'inverse est certainement

possible –, ce qui met en évidence la perméabilité entre ces catégories. Par ailleurs, la limite entre langue première (ci-après L1) et langue étrangère (ci-après L2<sup>1</sup>) peut être tenue dans certaines situations, notamment dans le cas d'une grande partie du continent africain, ce qui en fait un autre argument – certes secondaire – en faveur de la non séparation entre accents natifs et non natifs.

Certaines études, comme celle de Kalin, Rayko et Love (1980), vont également dans ce sens et montrent qu'il s'agit bien plus d'une question de hiérarchisation sociale des accents que de distinction entre accents natif et non natif. En effet, dans leur étude, les auteurs ont invité des auditeurs à écouter de brefs extraits sonores en anglais produits par quatre groupes de locuteurs : des natifs venant d'Angleterre et des Caraïbes d'une part, et des non-natifs d'Allemagne et d'Asie du Sud d'autre part. Sur la base d'une écoute à l'aveugle, les auditeurs devaient évaluer la convenance des locuteurs à des postes de chef d'équipe, de mécanicien, d'assembleur et de nettoyeur dans une entreprise nord-américaine<sup>2</sup>. Les résultats de l'étude ont révélé une importante hiérarchisation des accents natifs et non natifs, avec une préférence très marquée pour les accents européens – natif et non natif – pour le poste le plus valorisé socialement (chef d'équipe), alors que l'accent natif caribéen obtenait les meilleurs résultats pour le poste le moins valorisé socialement (nettoyeur).

Nous l'aurons donc compris, il est très délicat de définir un accent, qu'il soit natif ou non, sans prendre en compte sa dimension sociale et sa réception auprès des interlocuteurs. Cela nous amène à nous intéresser aux enjeux liés à la prononciation d'une langue, et ce, d'autant plus à l'heure actuelle, où la maîtrise de la langue d'un locuteur se mesure de plus en plus fréquemment à travers sa compétence orale (Isaacs, 2016). Néanmoins, on aurait tort de penser que la maîtrise de cette compétence orale ne relève que de la maîtrise des aspects phoniques d'une langue ; elle englobe également d'autres compétences, notamment syntaxiques et lexicales. Dans leur vie quotidienne, les locuteurs ne sont en effet pas jugés uniquement sur leur prononciation d'une langue – comme c'était le cas dans l'étude de Kalin et ses collaborateurs –, mais également en fonction de leur degré de maîtrise de la syntaxe de cette langue et de l'étendue de leur vocabulaire (pour une présentation des composantes de la compétence linguistique, voir Conseil de l'Europe, 2001). Nous pouvons toutefois nous poser la question du poids de l'aspect phonique par rapport aux autres dimensions que comporte la compétence orale d'un locuteur, la prononciation se démarquant des autres compétences notamment par deux spécificités : un accent est audible dès les premières secondes

- 
1. Nous utilisons ici les termes « langue première » et « L1 » de manière interchangeable, bien qu'ils ne soient pas strictement synonymes. Nous les utilisons pour qualifier la ou les première(s) langue(s) apprise(s) par un locuteur. Par commodité, nous utilisons le terme « L2 » pour qualifier toute langue étrangère apprise en plus de la langue première, qu'il s'agisse de la première, deuxième ou énième langue que le locuteur ait apprise.
  2. À noter que ces quatre postes exigent un degré très variable de maîtrise de la langue, critère qui ne semble pas avoir été pris en compte par les auteurs dans cette étude.

d'un échange et il peut donc être perçu comme un premier obstacle pour la communication (Lippi-Green, 2012), avant que d'autres problèmes (syntaxiques ou lexicaux) ne surgissent. Purnell et coll. (1999) ont en effet montré qu'un seul mot – en l'occurrence *hello* – d'une durée moyenne de 454 msec suffit pour catégoriser l'accent d'un locuteur en anglais. Une autre particularité de la compétence phonique réside dans sa résistance à l'entraînement lors de l'apprentissage d'une L2 comme l'a montré Ioup (1984) : alors qu'il est possible pour des apprenants tardifs d'atteindre une maîtrise presque native en syntaxe et en lexique moyennant des heures d'entraînement, il n'en va pas de même le plus souvent pour la prononciation (voir également Racine, 2017).

En raison de ces singularités et de la complexité évoquée précédemment de ce qu'englobe un accent, la compétence phonique d'un locuteur nous semble d'autant plus intéressante à étudier. Cependant, pour pouvoir l'isoler et n'évaluer que la perception de l'accent d'un locuteur, et non sa compétence orale globale, il est nécessaire de s'intéresser à des apprenants qui ont atteint un stade avancé en termes de compétences syntaxique et lexicale, tout en ayant un accent relativement marqué, et ce d'autant plus si l'étude a également pour objectif de comparer l'évaluation d'accents non natifs et natifs. C'était le cas des locuteurs retenus dans l'étude de Kalin et ses collaborateurs présentée précédemment et c'est également le cas dans notre travail.

L'étude que nous allons présenter ci-après est inspirée de la méthodologie de l'étude de Kalin et coll. (1980), à laquelle nous avons toutefois apporté quelques modifications mineures pour une meilleure adaptation au contexte francophone qui est le nôtre. En effet, comme l'explique Pöll (2005), à la différence d'autres espaces linguistiques – notamment anglophone – qui acceptent plusieurs normes, l'espace francophone est considéré comme un exemple typique de langue à norme unique, où cette dernière jouit d'un prestige et d'une aura sans commune mesure (Houdebine, 2017). Comme le résume bien Gadet (2001), dans l'imaginaire collectif des locuteurs francophones, il ne devrait exister qu'« un seul français et le même français pour tous » et cette attitude vis-à-vis du standard et de la norme n'est pas sans conséquence dans le quotidien des locuteurs.

Bien que le standard soit considéré comme une construction idéalisée, homogène et abstraite de la langue (Milroy et Milroy, 2012), de récentes études de perception ont montré qu'il semble bel et bien exister, dans les représentations linguistiques des locuteurs francophones, une prononciation reconnue comme reflétant une forme de standard international dans l'ensemble de l'espace francophone, prononciation qui correspond à la manière de parler des locuteurs cultivés de la région d'Île-de-France (Detey et Le Gac, 2008). Même si, dans certains espaces périphériques, cette norme internationale peut être amenée à coexister avec une norme plus endogène (voir les études de Racine, Schwab et Detey, 2013 pour la Suisse romande ; de Côté, Racine et Detey, 2016 pour le Canada francophone ; de Didelot,

2015, pour le Burkina Faso), l'hégémonie du seul et unique « bon français » – représenté, dans ces études, par le parler des locuteurs socialement favorisés de la région parisienne – reste très fortement ancrée dans le contexte francophone. Au vu de cette importance de la langue et de la norme dans le quotidien des locuteurs du français, nous avons donc opté pour des situations professionnelles qui ont un lien plus ou moins important avec la langue dans notre étude, à la différence de ceux choisis dans l'expérience de Kalin et coll. (1980).

Ainsi, les objectifs de notre étude de perception sont d'examiner la perception d'accents natifs et non natifs, à partir d'une série de questions posées à trois groupes d'auditeurs. Dans ce qui suit, nous ne présenterons que les résultats des trois questions visant à évaluer dans quelle mesure l'accent est un critère déterminant pour la convenance à des postes qui accordent différents degrés d'importance à la maîtrise de la langue. Nous tenterons ainsi de déterminer si la hiérarchisation des accents observable pour l'anglais dans l'étude de Kalin et coll. est également présente pour le français.

## Étude perceptive

### *Méthode*

#### *Participants*

Quarante-huit auditeurs ont pris part à l'expérience, formant trois groupes distincts : un premier groupe d'auditeurs « experts » suisses romands, composé de 17 étudiantes en première année d'orthophonie à l'Université de Neuchâtel ; un deuxième groupe d'auditeurs « experts » français, composé de 17 étudiantes en première année d'orthophonie à l'Université de Poitiers ; et enfin un troisième groupe de non experts suisses romands, composé de 14 personnes issues de milieux socioéconomiques différents et d'âges différents. En raison du domaine d'étude des deux groupes d'étudiantes et de l'attention particulière à la prononciation dans leur formation, nous avons qualifié ces deux groupes d'« experts »<sup>3</sup>.

#### *Matériel*

Des extraits de parole spontanée produits par 14 locutrices de 7 variétés natives et non natives de français ont été sélectionnés. Nos stimulus proviennent de corpus de données orales authentiques existants, à savoir le projet PFC (Durand, Laks et Lyche, 2014) pour les variétés natives, et le projet IPFC (Racine, Detey, Zay et Kawaguchi, 2012) pour les variétés non natives. Sur la base des données disponibles, nous avons fait le choix de ne retenir que des locutrices, âgées de 22 à 29 ans, qui ont presque toutes une formation universitaire (les deux exceptions ayant suivi une formation technique). Nos stimulus duraient une dizaine

---

3. Nous sommes toutefois consciente qu'il ne s'agit pas d'experts dans le domaine de la variation non native en français, d'où l'utilisation de guillemets.

de secondes en moyenne et, lors d'une étape de prétest, deux juges les ont considérés comme neutres du point de vue de leur contenu. Par ailleurs, par souci d'homogénéité et afin de garantir une évaluation le plus équitable possible, nous avons veillé à ce que toutes les locutrices retenues – natives et non natives – s'exprimaient avec un accent faible à modéré.

Pour les variétés natives, l'étude se déroulant principalement en Suisse romande, il nous semblait pertinent d'intégrer à la fois la variété considérée comme le standard international, représentée par deux locutrices de la région d'Île-de-France, et la variété considérée comme la norme endogène par les deux groupes d'auditeurs romands, représentée par deux locutrices de Genève. Enfin, il nous semblait également intéressant d'obtenir l'évaluation d'une variété native qui est plus éloignée pour nos trois groupes d'auditeurs, représentée par deux locutrices ivoiriennes<sup>4</sup>, et dont le statut oscille souvent entre langue première et langue seconde<sup>5</sup> (Manessy, 1994).

Pour les variétés non natives, afin de garantir l'évaluation de la portée de l'accent uniquement et non pas des compétences syntaxiques et/ou lexicales, nous n'avons retenu que des locutrices ayant un niveau C1 ou jugé équivalent en français et ayant effectué un séjour d'immersion de longue durée (minimum une année) dans un pays ou une région francophone. En raison du déroulement de notre expérience dans le contexte helvétique prioritairement, nous avons sélectionné deux locutrices germanophones de Suisse – variété susceptible d'être parlée par la majorité des locuteurs suisses et portant un nom : le *français fédéral* (Knecht et Thibault, 2004) – et deux locutrices italophones de Suisse – variété susceptible d'être parlée par une autre minorité linguistique de Suisse pour qui le français semble jouir d'un statut particulier en raison de son caractère national (Paternostro, Didelot et Racine, 2017). En plus de ces deux variétés non natives nationales, nous avons choisi deux locutrices hispanophones de Madrid – variété non nationale mais bien représentée en Suisse romande – et deux locutrices japonophones de la région de Tokyo – variété non nationale et relativement peu représentée dans le quotidien des auditeurs helvétiques.

### Procédure

L'expérience s'est déroulée sur une plateforme Internet ([www.labguistic.com](http://www.labguistic.com), Ménétreay et Schwab, 2015). Après avoir rempli un bref questionnaire biographique, les participants devaient écouter les stimulus produits par les 14 locutrices et, pour chacun, répondre, entre autres<sup>6</sup>, à trois questions d'ordre sociolinguistique : 1) à votre avis, dans quelle mesure la

4. Les deux locutrices étaient issues du point d'enquête PFC à Abidjan (Akissi Boutin et Turcsan, 2009) et toutes deux ont déclaré avoir le français comme L1.

5. Par « langue seconde », nous nous référons au statut particulier dont peut jouir une langue dans certains contextes, où sans être langue première, elle ne peut être considérée comme étrangère, de par sa présence politique ou sociale, notamment.

6. Les autres questions portaient sur le degré d'accent, le caractère intelligible, ainsi que sur certains traits linguistiques tels que la fluence, le débit ou le caractère agréable de la manière de s'exprimer du locuteur.



personne conviendrait-elle pour le poste de chargé de projets en communication dans une grande entreprise; 2) à votre avis, dans quelle mesure la personne conviendrait-elle pour le poste d'enseignant de physique; 3) à votre avis, dans quelle mesure la personne conviendrait-elle pour le poste d'enseignant de français? Pour répondre à chacune de ces trois questions, les auditeurs disposaient d'une échelle de Lickert allant de 1 à 7, où 1 correspondait à la mention « ne convient pas du tout » et 7 à la mention « convient tout à fait », et les extraits pouvaient être réécoutés autant de fois qu'ils le souhaitaient. Le choix des trois postes proposés s'est fait en fonction de leur rapport à la langue : une certaine importance de la langue dans un contexte peu normatif pour le chargé de communication, une importance bien moins grande de la langue mais un contexte scolaire réputé normatif pour l'enseignant de physique et, enfin, une certaine importance accordée à la langue dans un contexte scolaire normatif pour l'enseignant de français.

### *Analyse des données*

Le degré moyen de convenance pour le poste de chargé de communication (question 1), le degré moyen de convenance pour le poste d'enseignant de physique (question 2) ainsi que le degré moyen de convenance pour le poste d'enseignant de français (question 3) ont été calculés en fonction de la variété de français des locutrices (PA = Paris, GE = Genève, CI = Côte d'Ivoire, germ = germanophone de Suisse, ita = italophone de Suisse, hisp = hispanophone et jap = japonophone) et du groupe d'auditeurs (« experts » romands, « experts » français et non-experts romands). Pour chacune des trois questions présentées dans cette étude, une analyse à modèle mixte a été effectuée avec la réponse (degré de convenance sur une échelle de 1 à 7) comme variable dépendante et avec la variété des locutrices (PA, GE, CI, germ, ita, hisp et jap) ainsi que le groupe d'auditeurs (« experts » romands, « experts » français et non experts romands) comme variables indépendantes, en ajoutant la variabilité inter-auditeurs comme effet aléatoire.

## **Résultats**

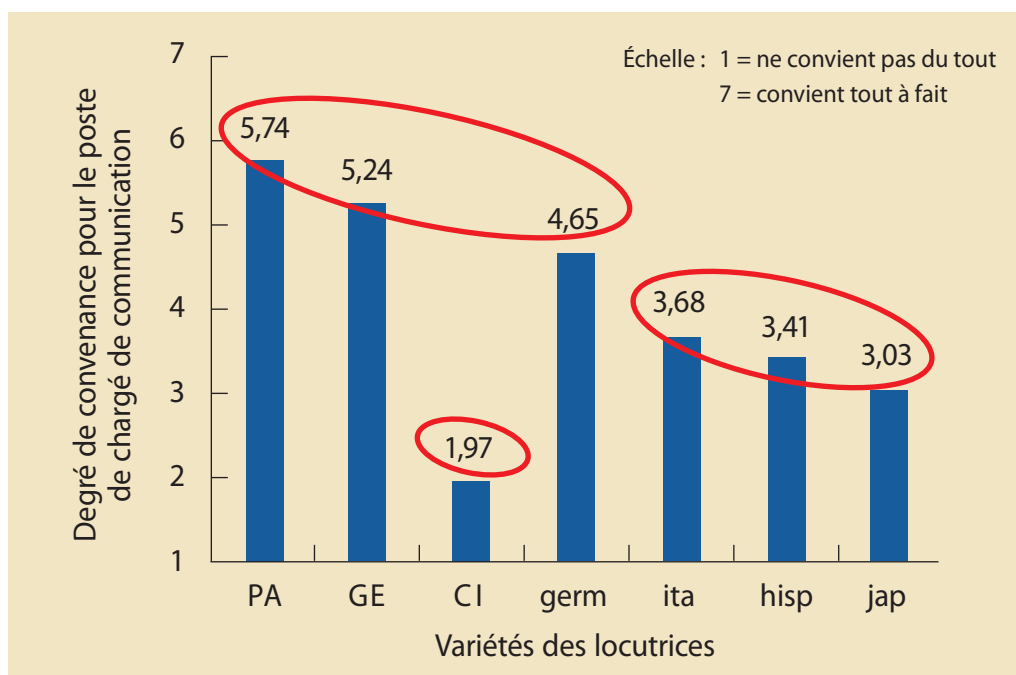
### *Résultats pour la convenance au poste de chargé de communication*

Comme l'illustrent les figures 1, 2 et 3 ci-dessous<sup>7</sup>, nous observons un effet de la variété des locutrices ( $F(6, 606) = 141.46, p < 0.001$ ), et si l'analyse statistique ne montre pas d'effet du groupe d'auditeurs ( $F(2, 45) = 1.42, ns$ ), elle révèle toutefois une interaction entre les variétés des locutrices et le groupe d'auditeurs ( $F(12, 606) = 2.65, p < 0.001$ ), indiquant que l'évaluation des variétés des locutrices n'est pas exactement la même pour tous les groupes d'auditeurs.

7. Les ellipses dessinées sur les graphiques indiquent quelles variétés forment une catégorie d'évaluation en se distinguant significativement des autres variétés évaluées.

Comme le montre la figure 1, les auditeurs « experts » suisses considèrent les variétés natives européennes (PA = 5,74 et GE = 5,24) ainsi que la variété non native germanophone de Suisse (4,65) comme les plus convenables pour ce poste ( $p < 0.001$ )<sup>8</sup>. Les trois autres variétés non natives (ita = 3,68, hisp = 3,41 et jap = 3,03) conviennent moins bien mais obtiennent tout de même de meilleurs résultats que la variété native ivoirienne (1,97,  $p < 0.001$ ).

**Figure 1**  
Degré de convenance pour le poste de chargé de communication en fonction de la variété des locutrices, selon les « experts » suisses

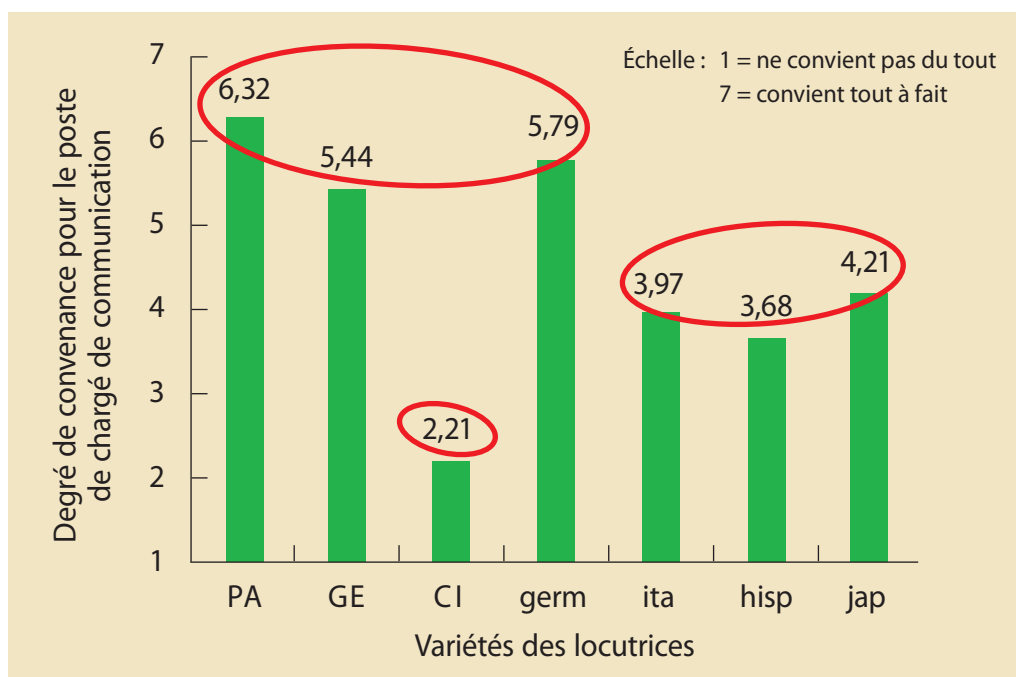


Les auditeurs « experts » français évaluent de manière similaire les différentes variétés écoutées comme l'indique la figure 2. Ils privilégient également les variétés natives européennes (PA = 6,32 et GE = 5,44) et la variété non native suisse alémanique (5,79), qu'ils jugent mieux convenir pour le poste de chargé de communication ( $p < 0.001$ )<sup>9</sup>. Les trois variétés non natives restantes (ita = 3,97, hisp = 3,68 et jap = 4,21) reçoivent une moins bonne évaluation, mais, à l'instar de l'évaluation du groupe d'auditeurs « experts » romands, elles conviennent tout de même mieux que la variété native africaine (2,21,  $p < 0.001$ ).

8. À noter que, lorsque l'on compare ces trois groupes deux à deux, si PA et GE ne se distinguent pas (ns), de même que GE et germ (ns), on observe toutefois une différence significative entre PA et germ ( $p < 0.001$ ) dans l'évaluation des « experts » romands, ce qui semble refléter les deux extrémités de cette catégorie.

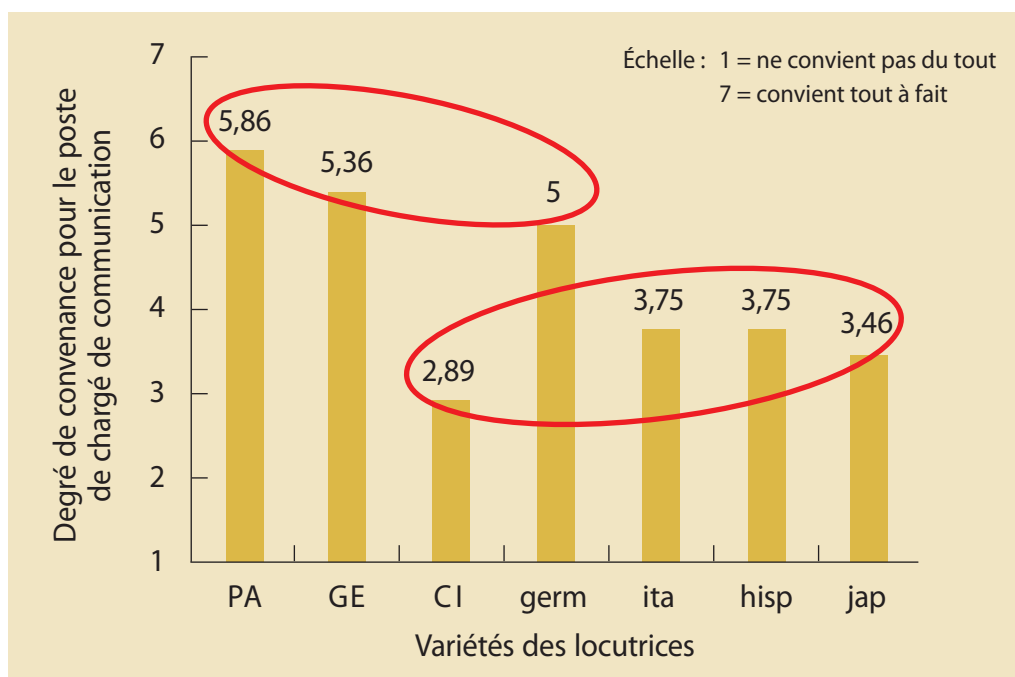
9. À noter qu'à nouveau, lorsque l'on compare ces trois variétés deux à deux, on observe toutefois une différence significative cette fois-ci entre PA et GE ( $p < 0.01$ ) dans l'évaluation des auditeurs « experts » français, ce qui semble refléter les deux extrémités de cette catégorie.

**Figure 2**  
**Degré de convenance pour le poste de chargé de communication**  
**en fonction de la variété des locutrices, selon les « experts » français**



En revanche, l'évaluation du groupe d'auditeurs non experts romands diffère quelque peu de celle des deux autres groupes, comme en témoigne la figure 3. En effet, si les variétés parisienne (5,86), genevoise (5,36) et germanophone de Suisse (5,00) sont jugées comme convenant le mieux pour le poste de chargé de communication ( $p < 0.001$ ), ce groupe d'auditeurs ne différencie pas les autres variétés non natives de la variété native ivoirienne (ns), toutes convenant moins bien pour ce poste. On peut noter que, si la variété ivoirienne obtient à nouveau le moins bon résultat (2,89), elle ne se distingue toutefois pas significativement des trois autres variétés non natives.

**Figure 3**  
**Degré de convenance pour le poste de chargé de communication**  
**en fonction de la variété des locutrices, selon les non experts suisses**



#### *Résultats pour la convenance pour le poste d'enseignant de physique*

Comme le font voir les figures 4, 5 et 6, les résultats révèlent un effet de la variété des locutrices ( $F(6, 606) = 111.62, p < 0.001$ ) et, comme pour la question précédente, si l'analyse ne met pas en lumière un effet du groupe d'auditeurs ( $F(2, 45) = 2.64, ns$ ), elle révèle par contre une interaction entre la variété des locutrices et le groupe d'auditeurs ( $F(12, 606) = 2.93, p < 0.001$ ), indiquant ainsi que l'évaluation des variétés des locutrices diffère selon le groupe d'auditeurs.

Deux profils semblent se distinguer : les auditeurs « experts » français et les non experts suisses considèrent que les variétés natives européennes et la variété non native suisse alémanique conviennent le mieux pour le poste d'enseignant de physique ( $p < 0.001$ ), ainsi que l'illustrent les figures 5 et 6. Les trois autres variétés non natives ne se différencient pas entre elles ( $ns$ ) et forment une deuxième catégorie de variétés qui conviennent moins bien pour ce poste. La variété native ivoirienne forme quant à elle une troisième catégorie et est donc considérée comme celle correspondant le moins aux attentes que l'on peut avoir pour un enseignant de physique.

Figure 4

Degré de convenance pour le poste d'enseignant de physique en fonction de la variété des locutrices, selon les « experts » suisses

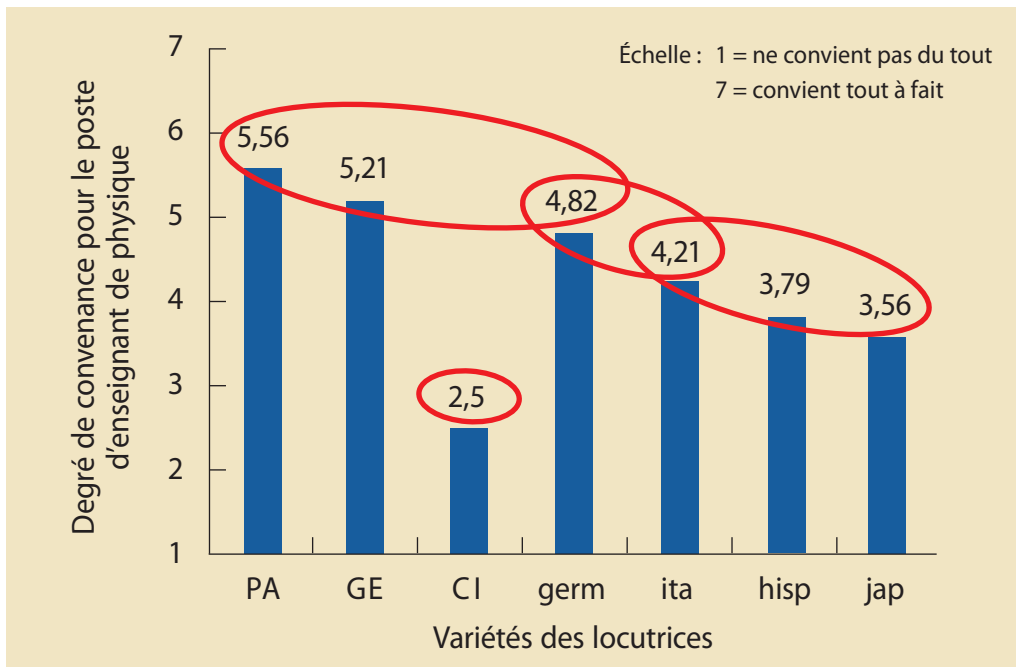
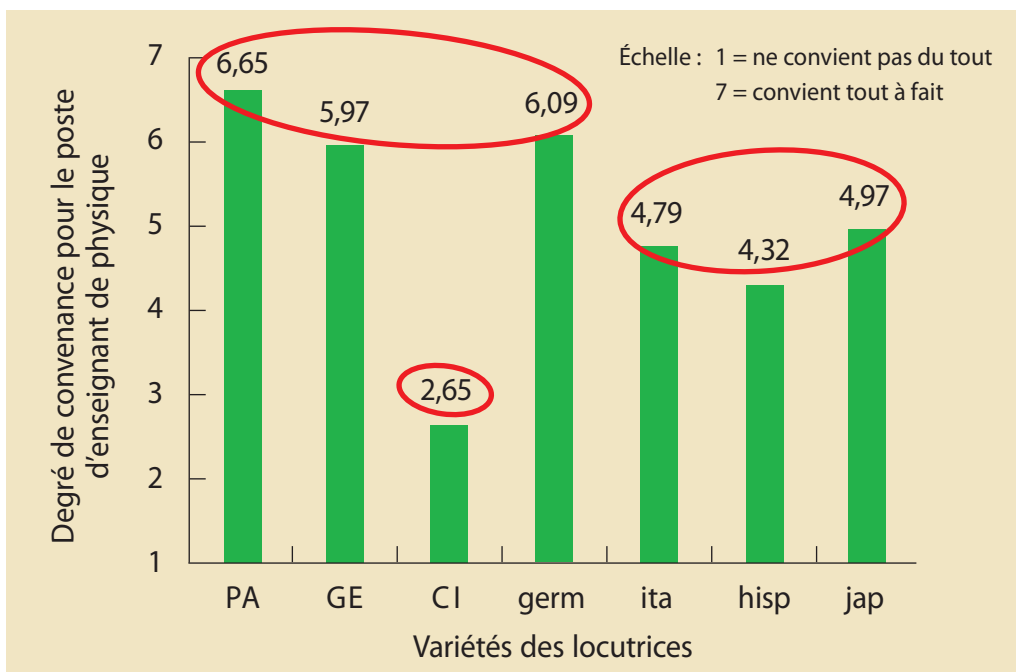
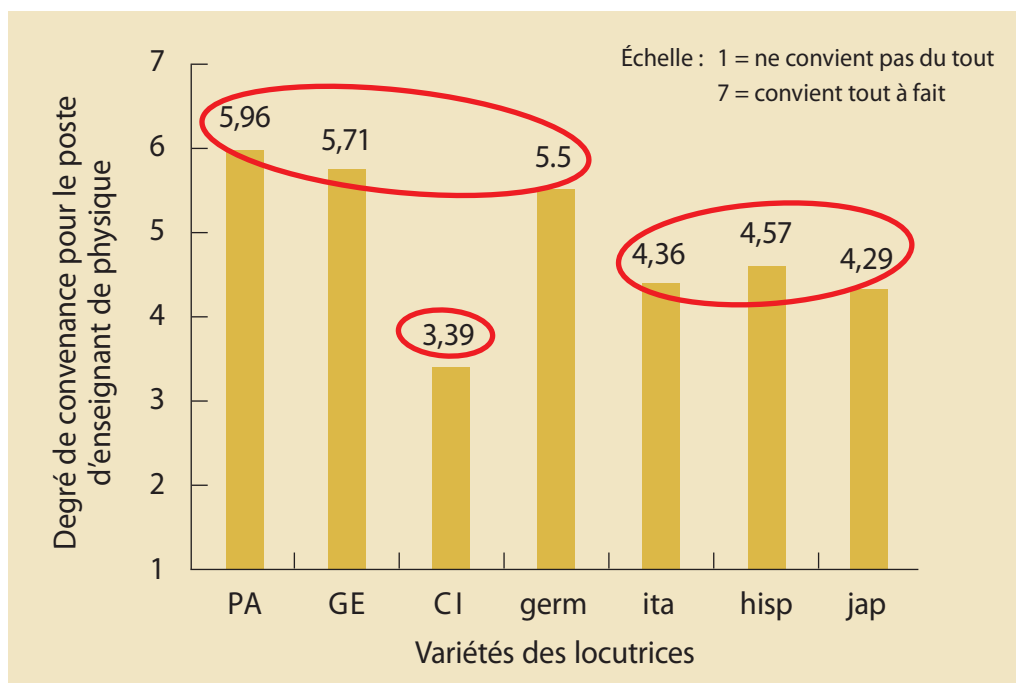


Figure 5

Degré de convenance pour le poste d'enseignant de physique en fonction de la variété des locutrices, selon les « experts » français



**Figure 6**  
**Degré de convenance pour le poste d'enseignant de physique**  
**en fonction de la variété des locutrices, selon les non experts suisses**

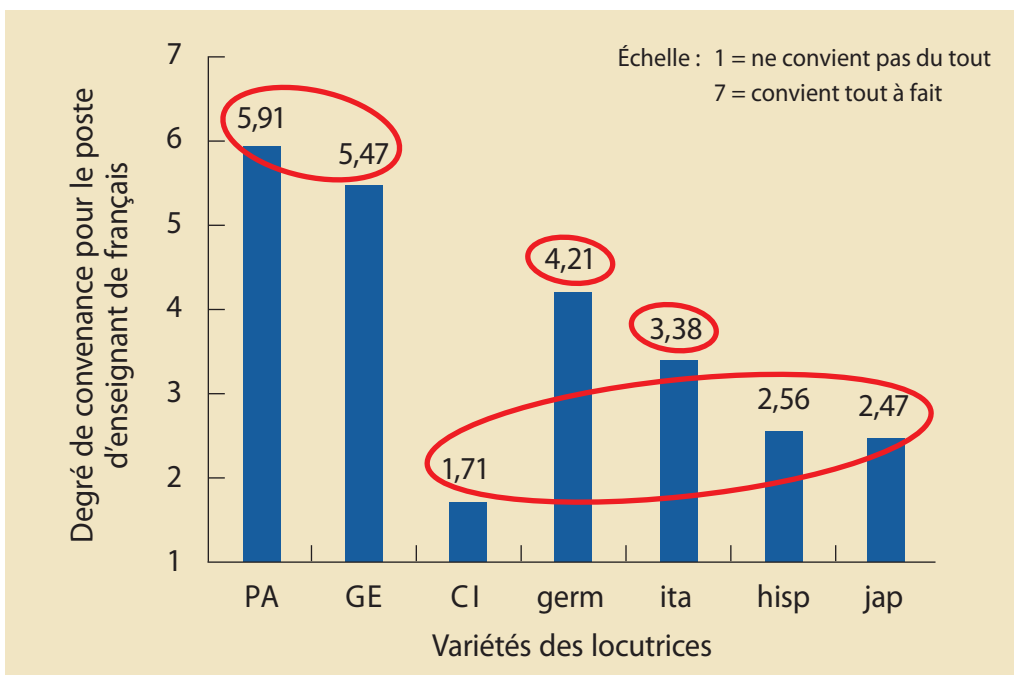


Les auditeurs « experts » suisses, quant à eux, semblent établir une hiérarchisation plus graduelle et moins catégorique des variétés présentées, comme on le constate dans la figure 4. Ils semblent privilégier les variétés natives européennes (PA = 5,56 et GE = 5,21, ns) pour le poste d'enseignant de physique ( $p < 0.001$ ), mais ne distinguent pas la variété genevoise de la variété non native suisse alémanique (4,82, ns). Ils ne distinguent pas en outre les Suisses alémaniques de l'autre variété non native helvétique (ita = 4,21, ns), et les jugent plus convenables pour le poste d'enseignant de physique que les autres variétés non natives non locales et que la variété native ivoirienne ( $p < 0.001$ ). Par ailleurs, ils ne font pas de différence entre les italophones de Suisse et les deux autres variétés non natives (hisp = 3,79 et jap = 3,56, ns), qu'ils estiment mieux convenir pour ce poste que la variété native ivoirienne (2,50,  $p < 0.001$ ).

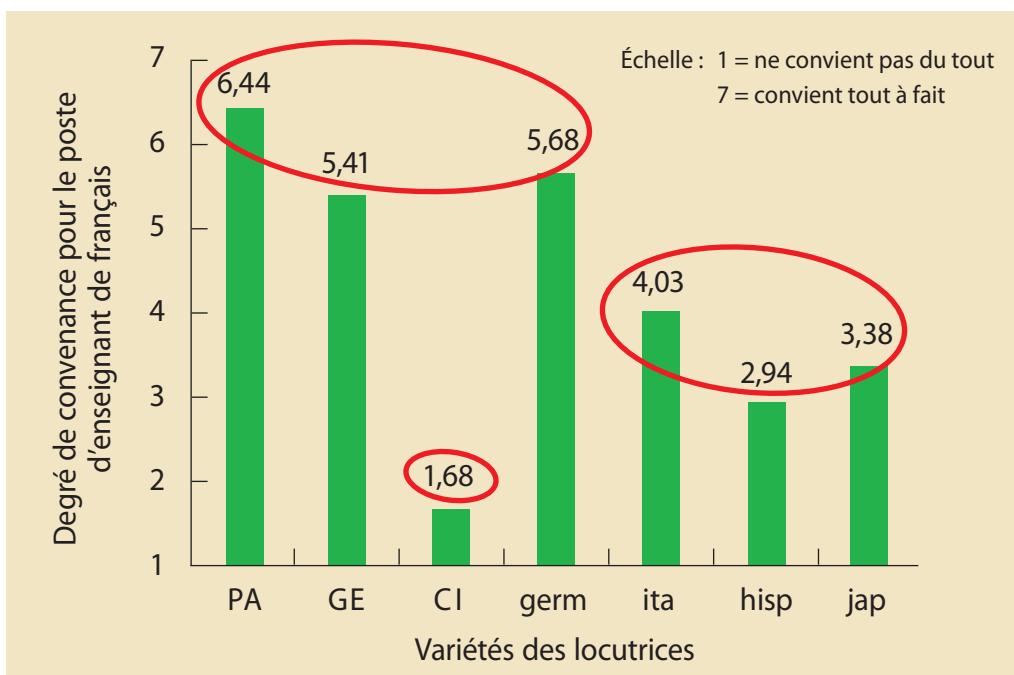
#### *Résultats pour la convenance pour le poste d'enseignant de français*

Comme l'illustrent les figures 7, 8 et 9, l'analyse montre un effet de la variété des locutrices ( $F(6, 606) = 194.05$ ,  $p < 0.001$ ) et, comme pour les deux postes précédents, elle ne montre pas d'effet du groupe des auditeurs ( $F(2, 45) = 2.14$ , ns), mais une interaction entre la variété des locutrices et le groupe d'auditeurs ( $F(12, 606) = 2.88$ ,  $p < 0.001$ ), indiquant à nouveau que l'évaluation des variétés des locutrices n'est pas la même au sein des trois groupes d'auditeurs.

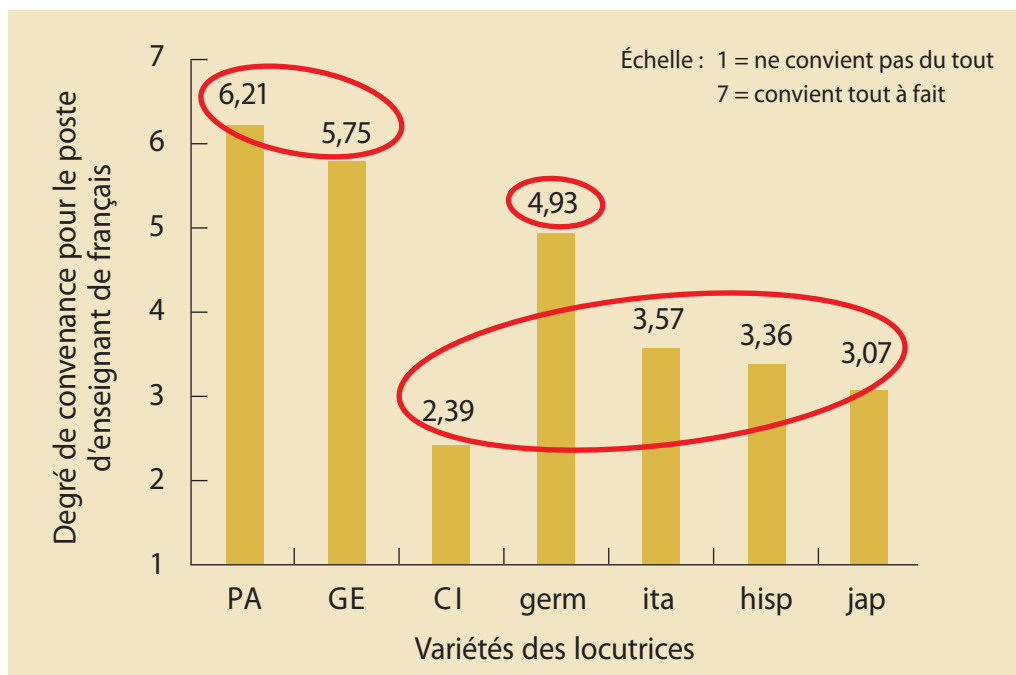
**Figure 7**  
**Degré de convenance pour le poste d'enseignant de français**  
**en fonction de la variété des locutrices, selon les « experts » suisses**



**Figure 8**  
**Degré de convenance pour le poste d'enseignant de français**  
**en fonction de la variété des locutrices, selon les « experts » français**



**Figure 9**  
**Degré de convenance pour le poste d'enseignant de français**  
**en fonction de la variété des locutrices, selon les non experts suisses**



Ainsi qu'en témoigne la figure 7, les auditeurs « experts » romands ont à nouveau une évaluation plus graduelle que les deux autres groupes. Ils distinguent en effet quatre catégories dans leur évaluation. Sans surprise, les variétés parisienne (5,91) et genevoise (5,47) obtiennent les meilleurs résultats ( $p < 0.001$ ), suivies de la variété non native suisse alémanique (4,21), qui forme une catégorie distincte à elle seule (ita  $p < 0.05$  et hisp, jap, CI  $p < 0.001$ ). L'autre variété non native helvétique (ita = 3,38) se distingue également de toutes les autres variétés non natives ( $p < 0.05$ ) et de la variété native ivoirienne ( $p < 0.001$ ) qui, elles, ne se distinguent pas entre elles (ns) et forment une quatrième et dernière catégorie<sup>10</sup> dans l'évaluation des « experts » suisses.

Comme le montre la figure 8, l'évaluation des auditeurs « experts » français ressemble davantage à celle qu'ils ont fait pour les deux autres postes proposés : les variétés natives européennes (PA = 6,44 et GE 5,41) et la variété non native germanophone de Suisse (5,68) conviennent le mieux pour le poste d'enseignant de français ( $p < 0.001$ )<sup>11</sup>, suivies des trois

10. À noter que, lorsque l'on compare ces trois groupes deux à deux, on observe toutefois une différence significative entre hisp et CI ( $p < 0.05$ ) dans l'évaluation des « experts » romands, ce qui semble refléter les deux extrémités de cette catégorie.

11. À noter que, lorsque l'on compare ces trois groupes deux à deux, on observe toutefois une différence significative entre PA et GE ( $p < 0.01$ ) dans l'évaluation des « experts » français, ce qui semble refléter les deux extrémités de cette catégorie.



autres variétés non natives (ita = 4,03, hisp = 2,94 et jap = 3,38), qui forment une deuxième catégorie ( $p < 0.001$ )<sup>12</sup> et les locutrices ivoiriennes (1,68) sont considérées comme celles convenant le moins bien pour ce poste.

Enfin, dans le cas du groupe d'auditeurs non experts romands, leur évaluation est relativement semblable à celle des « experts » romands, sauf qu'elle donne une catégorie en moins comme en témoigne la figure 9. Toujours sans surprise, ce sont les deux variétés natives européennes (PA = 6,21 et GE = 5,75, ns) qui conviennent le mieux pour le poste d'enseignant de français ( $p < 0.001$ ). La variété non native suisse alémanique (4,93) convient un peu moins bien mais se distingue des trois autres variétés non natives et de la variété native africaine écoutée ( $p < 0.001$ ). Ces quatre dernières variétés forment entre elles la dernière catégorie de l'évaluation<sup>13</sup>, celle convenant le moins pour un enseignant de français. L'autre variété présente en Suisse (ita) ne se distingue donc, pour ce groupe d'auditeurs, ni des autres variétés non natives, ni de la variété ivoirienne.

## Discussion générale

Dans cette étude, nous avons examiné la perception de trois variétés natives (Paris, Genève et Côte d'Ivoire) et quatre non natives (germanophone et italophone de Suisse, hispanophone et japonophone) par trois groupes d'auditeurs dont le degré d'expertise et le contexte sociolinguistique variaient. Pour cela, nous avons mené une étude perceptive au cours de laquelle les auditeurs devaient, sur la base de l'écoute à l'aveugle d'extraits de parole spontanée d'une dizaine de secondes produits par 14 locutrices des 7 variétés susmentionnées, estimer le degré de convenance pour 3 postes ayant un rapport différent à la maîtrise de la langue : un poste de chargé de communication dans une entreprise, un poste d'enseignant de physique et un poste d'enseignant de français. Les auditeurs disposaient d'une échelle allant de 1 (= ne convient pas du tout) à 7 (= convient tout à fait) pour répondre à chaque question.

Dans cette discussion, nous proposons de nous pencher d'abord sur les différences et les similitudes observées dans l'évaluation faite par nos trois groupes d'auditeurs, avant de nous intéresser à celles que nous pouvons remarquer concernant la convenance des différentes variétés écoutées pour les trois postes retenus et de terminer en commentant de manière plus générique nos résultats et les questions qu'ils soulèvent quant à la perception de l'accent en français.

---

12. À noter que, lorsque l'on compare ces trois groupes deux à deux, on observe toutefois une différence significative entre ita et hisp ( $p < 0.01$ ) dans l'évaluation des « experts » français, ce qui semble refléter les deux extrémités de cette catégorie.

13. À noter que, lorsque l'on compare ces quatre groupes deux à deux, on observe toutefois une différence significative entre ita et CI ( $p < 0.001$ ) et entre hisp et CI ( $p < 0.01$ ) dans l'évaluation des non experts romands, ce qui semble refléter les deux extrémités de cette catégorie.

À l'instar des résultats obtenus pour l'anglais dans l'étude de Kalin et coll. (1980), présentée précédemment, nos résultats montrent une importante hiérarchisation des accents en français, toutes les variétés n'étant pas perçues et reçues de la même manière. Si l'évaluation des différentes variétés présentées n'est pas toujours exactement identique chez nos trois groupes d'auditeurs, l'absence d'effet global de groupe d'auditeurs pour les trois questions montre que l'évaluation faite par un groupe n'est pas significativement plus stricte que celle faite par un autre groupe. Nos résultats laissent donc penser qu'une certaine expertise ne permet pas de prévenir la hiérarchisation des différents accents en français, ce qui souligne à quel point la perception est toujours profondément subjective, et ce, sans lien direct avec les connaissances métalinguistiques que l'on peut avoir de la langue. Ainsi, même des auditeurs formés à de la parole non standard, que l'on pourrait donc imaginer plus tolérants vis-à-vis de la variation, considèrent que certains accents conviennent mieux pour chacun des trois postes. Ces accents sont représentés, dans le cas de notre étude, par les variétés natives européennes et, dans une certaine mesure, par la variété non native suisse allemande. En revanche, d'autres accents semblent systématiquement écartés, comme c'est le cas pour la troisième variété native de notre étude, la variété ivoirienne. De même, nos résultats ne semblent pas montrer d'effet du contexte sociolinguistique dans lequel évoluent les auditeurs. Le fait que la Suisse est un pays plurilingue et que les auditeurs romands sont plus fréquemment exposés à l'accent suisse allemand – notamment en raison de sa quasi-omniprésence dans le paysage politique et économique helvétique – et dans une moindre mesure à l'accent suisse italien ne semble pas les rendre beaucoup plus tolérants vis-à-vis de la variation phonétique que leurs voisins français. Les résultats du groupe d'auditeurs « experts » français, s'ils paraissent à première vue surprenants, peuvent être en partie expliqués par le fait qu'à l'Université de Poitiers une attention particulière est portée à la sensibilisation des étudiants à l'interculturalité, au niveau européen principalement, comme nous l'a expliqué F. Valetopoulos, directeur du Centre FLE de l'Université de Poitiers. Cette sensibilisation occupe une place centrale dans les enseignements et pourrait expliquer la grande tolérance dont font preuve les auditeurs envers la variété suisse allemande notamment. Il serait par conséquent évidemment intéressant d'examiner la perception d'un quatrième groupe, formé d'étudiants « experts » français qui n'ont pas reçu cette formation spécifique.

Malgré cette absence d'effet de groupe d'auditeurs, nous pouvons néanmoins constater, pour chaque poste retenu, quelques nuances au sein de l'évaluation des différentes variétés dans les trois groupes d'auditeurs, nuances qui ne touchent pas tant la réception des variétés natives européennes, mais bien plus celle des quatre variétés non natives et de la variété native extra-européenne. En effet, ces dernières ne semblent pas toujours être perçues de la même manière par nos trois groupes d'auditeurs. Alors que, en ce qui concerne la convenance pour les deux postes accordant une certaine importance à la maîtrise de la langue – chargé de communication et enseignant de français –, les deux groupes d'auditeurs

« experts » ont tendance à distinguer les variétés non natives italophone, hispanophone et japonophone de la variété native ivoirienne, qu'ils estiment le moins bien convenir, le groupe de non experts, lui, ne fait pas cette distinction, regroupant toutes ces variétés dans une seule et même catégorie, ce qui laisse penser que, natives ou pas, ces variétés sont trop éloignées de la manière dont, selon eux, devrait parler un chargé de communication ou un enseignant de français. Les résultats concernant le poste d'enseignant de physique montrent quant à eux que si les « experts » français et les non experts romands proposent un même classement relativement catégorique des différents accents présentés, le troisième groupe – celui des « experts » romands – semble tendre vers une évaluation beaucoup plus nuancée, puisqu'à l'exception de la variété ivoirienne, qui reçoit une évaluation largement inférieure, toutes les variétés semblent bien convenir pour ce poste, avec une différence de seulement 2 points sur l'échelle de Lickert entre les deux extrémités (Paris et variété japonophone). Cela contraste avec l'évaluation donnée par ce même groupe pour le poste d'enseignant de français, où l'écart entre ces deux mêmes extrémités est de 3,44 points. Une explication possible de cet écart pourrait résider dans l'importance moindre accordée à la langue pour le poste d'enseignant de physique. En effet, lorsqu'il s'agit d'enseigner une discipline non linguistique, la discrimination se ferait moins sur la base de la compétence langagière du locuteur. Cela ne s'applique toutefois pas à la variété ivoirienne, qui reste stigmatisée, même pour un poste qui accorde moins d'importance à la langue.

Intéressons-nous maintenant aux différences entre les résultats obtenus pour chaque poste visé par l'évaluation, indépendamment du groupe des auditeurs. Si nos résultats ne révèlent pas une hiérarchie inversée des accents entre deux postes, comme c'était le cas dans l'étude de Kalin et coll. (1980), ils mettent tout de même en lumière une évaluation différente des accents en fonction du poste concerné et de l'importance que revêt la maîtrise de la langue pour ce dernier. En effet, toutes variétés confondues, la moyenne globale des résultats obtenus pour le poste d'enseignant de physique, un poste pour lequel la maîtrise de la langue semble moins importante, comme il a été mentionné précédemment, est la plus haute, soit avec 4,71 points sur une échelle allant jusqu'à 7, suivie de celle obtenue pour le poste de chargé de communication, soit 4,26 points. Sans réelle surprise, la moyenne globale obtenue pour le poste d'enseignant de français, qui cumule l'importance de la langue et le contexte scolaire normatif, est la plus basse, soit 4,02 points. Cette tendance est encore plus marquée si l'on regarde les moyennes des résultats obtenus par les variétés non natives et la variété native ivoirienne : on observe alors une différence de près d'un point entre les jugements pour les postes d'enseignants de physique (4,25) et de français (3,29). Ces résultats laissent entrevoir l'influence des représentations sociales dans l'évaluation des accents, influence qui peut varier en fonction du contexte dans lequel se trouve l'auditeur-évaluateur. Certains accents, notamment les accents non natifs dans le cadre de notre étude, peuvent relativement bien convenir pour un emploi qui implique effectivement la communication

avec autrui, sans que cela ne constitue sa principale qualification requise, alors qu'ils sont nettement moins bien considérés pour des fonctions dans lesquelles la maîtrise de la communication orale semble jouer un rôle très important. En d'autres termes, dans l'imaginaire des auditeurs, il semblerait qu'un enseignant de physique – pour reprendre un des postes de notre étude – puisse plus facilement s'exprimer avec un accent non natif en français que son collègue enseignant de français, qui, lui, est certainement plus volontiers associé à une figure de représentant et de garant de *la* norme du français et se doit donc de s'en approcher le plus possible.

Enfin, de manière plus globale, les résultats de notre étude ne montrent pas tant une hiérarchisation des accents en termes de catégorie de variétés natives par opposition aux variétés non natives, mais bien plus en termes de valeur sociale de l'accent, à l'image des résultats obtenus pour l'anglais de l'étude par Kalin et collaborateurs, ce qui amène à repenser l'opposition traditionnelle entre accents natifs et accents non natifs, comme nous l'avons fait valoir dans notre définition de l'accent. En effet, l'évaluation des trois variétés natives proposées dans notre étude n'a rien d'homogène. Les deux variétés natives européennes obtiennent systématiquement les meilleurs résultats, alors que la variété native ivoirienne se retrouve invariablement sur la dernière marche du podium. Parallèlement, toutes les variétés non natives ne sont pas, elles non plus, évaluées de la même façon : la variété non native suisse alémanique est très souvent préférée aux autres variétés non natives, allant jusqu'à convenir aussi bien que les variétés parisienne et genevoise, alors que les autres variétés non natives ne sont que rarement distinguées entre elles et forment généralement une catégorie qui ne convient ni vraiment bien ni vraiment mal pour les postes retenus. Nos résultats donnent à penser qu'un accent même relativement marqué et considéré comme non natif<sup>14</sup> ne reçoit pas nécessairement une évaluation négative de la part des auditeurs s'il est associé à une certaine valeur sociale, comme le montraient déjà les résultats de l'étude de Kalin et coll. pour l'anglais. À l'inverse, s'exprimer avec un accent natif ne garantit pas nécessairement une meilleure évaluation de sa compétence en communication orale si celui-ci est marqué socialement, comme cela semble être le cas pour nos locutrices ivoiriennes par exemple. Le caractère objectivement natif ou non d'un accent ne semble donc pas être le critère primordial de son évaluation, contrairement à sa valeur sociale. En effet, l'évaluation de la prononciation d'un locuteur paraît bien plus influencée par les représentations sociales conscientes et inconscientes associées à sa variété, ce qui implique toute la dimension sociale de l'accent dont nous avons fait état précédemment. Il s'agirait donc plus d'évaluation et de hiérarchisation des accents selon le degré de valorisation sociale dont ils font l'objet, et qui dépendrait de certaines représentations liées à des questions économiques et/ou ethniques notamment.

14. Parmi les questions que nous n'avons pas pu présenter ici, nous avons demandé aux auditeurs d'évaluer le degré d'accent des locutrices entendues et de deviner si le français était ou non leur L1. Les locutrices suisses alémaniques ont obtenu une moyenne globale de 3,9 points d'accent (1 étant associé à « beaucoup d'accent » et 7 à « aucun accent ») et ont été identifiées comme non natives par près de 80 % des auditeurs.

Pour revenir à la bipartition entre natif et non natif, si, comme le souligne Saniei (2011), la définition même d'un locuteur natif se voit de plus en plus remise en question par la mondialisation et par la diffusion de certaines langues à travers le monde, elle reste néanmoins très ancrée dans l'imaginaire collectif et dans la littérature spécialisée (Davies, 2003). De même, dans le domaine de l'acquisition d'une L2, même si l'objectif annoncé aujourd'hui n'est plus d'effacer tout accent non natif mais d'atteindre une parole *intelligible* (Conseil de l'Europe, 2001), en l'absence d'une réelle définition de cette notion, dans les faits, l'objectif de l'apprenant reste bien souvent de parler « comme un natif ». Mais force est de constater, à la lumière des résultats de notre étude notamment, qu'il ne s'agit pas de *n'importe quel* natif. En effet, dans un contexte européen, une production native africaine ne constitue vraisemblablement pas un modèle idéal et ne peut donc en aucun cas représenter la norme – ou une forme de norme –, même si selon les derniers chiffres avancés par l'Organisation internationale de la Francophonie (2014), le continent africain abritera près de 85 % des francophones d'ici 2050 et si Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo, est devenue, depuis 2016, la plus grande ville francophone du monde (ONU, 2016). Il est en outre intéressant d'ajouter que cette variété semble tellement éloignée de la norme dans l'imaginaire collectif européen qu'elle est d'ailleurs considérée comme non native par près de 70 % de nos auditeurs. Par ailleurs, tous les apprenants n'ont pas nécessairement besoin d'atténuer leur accent pour bénéficier d'une évaluation positive de leur manière de parler : en témoignent les excellents résultats obtenus par nos locutrices non natives suisses allemandes. Cela nous amène ainsi à remettre en cause la valeur et la pertinence des catégories *locuteur natif* et *non natif* en (socio)linguistique (Medgyes, 1992), notamment lorsque l'on se place dans le contexte de mondialisation et de migration actuel.

## Conclusion

Si l'étude présentée ici apporte des premiers résultats intéressants concernant la hiérarchisation des accents en français, domaine encore très peu étudié, et remet en question la distinction entre locuteurs natifs et non natifs dans le domaine de la parole accentuée, elle ne porte que sur l'évaluation de l'accent, qui, comme nous l'avons mentionné précédemment, ne représente qu'une partie de la compétence orale des locuteurs. Toutefois, étant donné que cette dernière est de plus en plus souvent utilisée comme un outil de mesure de l'ascension sociale (Isaacs, 2016) et de l'intégration (Hogan-Brun et coll., 2009), et qu'il suffit de 450 msec – ou d'un mot – pour évaluer un accent (Purnell et coll., 1999), il nous paraît essentiel de s'intéresser à la compétence phonique des locuteurs ainsi qu'à la manière dont elle est évaluée au quotidien par des experts et des non experts. En effet, nos résultats, à l'image de ceux de Kalin et coll. (1980) pour l'anglais, montrent à quel point l'évaluation de l'accent est dépendante de la valeur sociale de ce dernier et combien les représentations peuvent influencer la perception et la réception d'un accent. Alors qu'aujourd'hui une grande

majorité des États occidentaux durcissent leur politique d’asile, les exigences augmentent en matière d’intégration et la maîtrise de la langue y joue un rôle de plus en plus important (Van Avermaet, 2012) : toujours plus de personnes migrantes sont soumises à des tests de langue, qui portent en grande majorité sur la compétence orale, pour pouvoir entrer dans un nouveau pays d’accueil ou pour y obtenir un permis de séjour. Dès lors, nous pouvons nous interroger sur la manière dont sera évalué un migrant ouest-africain par rapport à un migrant australien, par exemple. Leurs accents respectifs seront-ils perçus de la même manière par l’évaluateur qui décidera de la suite de leur parcours migratoire ? Les enjeux autour de la compétence phonique sont donc cruciaux, tant sur le plan de l’enseignement de la prononciation lui-même que sur celui de la formation des évaluateurs (voir Didelot et Racine, 2019). En effet, si nous ne sommes plus à l’époque des Éphraïmites, une prononciation différente, sans être de manière aussi directe une question de vie ou de mort, n’en reste pas moins un critère important de discrimination sociale dans notre quotidien.

### Remerciements

Nous tenons à remercier pour leur contribution à ce travail : les étudiantes de l’Université de Neuchâtel et de l’Université de Poitiers, ainsi que les membres des projets PFC et IPFC pour l’accès aux données orales. Nos remerciements vont également à Freiderikos Valetopoulos pour son aide à la collecte des données de Poitiers, à Marie-Hélène Côté pour sa relecture, à Isabelle Racine pour son aide à la collecte des données de Neuchâtel ainsi que pour ses relectures et enfin aux deux relecteurs anonymes pour leurs précieux commentaires qui nous ont permis d’améliorer notre manuscrit. Une partie des recherches présentées ici ont bénéficié du soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique (n° 100012 169707).

### Références

- AKISSI BOUTIN, Béatrice, et Gabor TURCSAN (2009). « La prononciation du français en Afrique : la Côte d’Ivoire », dans Jacques Durand, Bernard Laks et Chantal Lyche (dir.), *Phonologie, variation et accents du français*, Paris, Hermès, p. 131-152.
- CONSEIL DE L’EUROPE (2001). *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*, Paris, Didier.
- CÔTÉ, Marie-Hélène, Isabelle RACINE et Sylvain DETEY (2016). « Étude perceptive de la prononciation du français au Canada : norme endogène ou exogène ? », conférence présentée dans le cadre du Colloque VALS-ASLA 2016, *Processus de différenciation : des pratiques langagières à leur interprétation sociale*, Université de Genève, 20-22 janvier 2016.
- DAVIES, Alan (2003). *The native speaker: Myth and reality*, Clevedon, Multilingual Matters.
- DERWING, Tracey M., et Murray J. MUNRO (2015). *Pronunciation fundamentals: Evidence-based perspectives for L2 teaching and research*, Amsterdam, John Benjamins.

- DETEY, Sylvain, et David LE GAC (2008). « Didactique de l'oral et normes de prononciation : *quid* du français "standard" dans une approche perceptive ? », dans Jacques Durand, Benoît Habert et Bernard Laks (dir.), *Actes de CMLF'08*, Paris, Institut de linguistique française, p. 475-487.
- DIDELOT, Marion (2015). *La prononciation du français au Burkina Faso : une étude perceptive*, mémoire de maîtrise ès lettres, Genève, Université de Genève.
- DIDELOT, Marion, et Isabelle RACINE (2019). « Pour "être intelligible" en français langue étrangère, doit-on s'exprimer "sans accent" ? », dans Maud Dubois, Alain Kamber et Marinette Matthey (dir.), *L'image des langues : vingt ans après*, Louvain-la-Neuve, EME, p. 227-250.
- DURAND, Jacques, Bernard LAKS et Chantal LYCHE (2014). « French phonology from a corpus perspective: the PFC programme », dans Jacques Durand, Ulrike Gut et Gjert Kristoffersen (dir.), *The Oxford Handbook of corpus phonology*, Oxford, Oxford University Press, p. 486-497.
- FIBBI, Rosita, Bülent KAYA et Étienne PIGUET (2003). *Nomen est omen : quand s'appeler Pierre, Afrim ou Mehmet fait la différence*, Bern, Fonds national suisse de la recherche scientifique.
- GADET, Françoise (2001) « Préface », dans Bernhard Pöll, *Francophonies périphériques : histoire, statut et profil des principales variétés du français hors de France*, Paris, L'Harmattan, p. 7-10.
- GASQUET-CYRUS, Médéric (2010). « L'accent : concept (socio)linguistique ou catégorie de sens commun ? », dans Henry Boyer (dir.), *Pour une épistémologie de la sociolinguistique*, Limoges, Lambert-Lucas, p. 179-188.
- HARMEGNIES, Bernard (1997). « Accent », dans Marie-Louise Moreau (dir.), *Sociolinguistique : concepts de base*, Liège, Mardaga, p. 9-12.
- HOGAN-BRUN, Gabrielle, Clare MAR-MOLINERO et Patrick STEVENSON (dir.) (2009). *Discourses on language and intergration: Critical perspectives on language testing regimes in Europe*, Amsterdam, John Benjamins.
- HOUEBINE, Anne-Marie (2017). « Brève histoire d'une norme prescriptive : le centralisme linguistique », dans Colette Feuillard (dir.), *Usage, norme et codification : de la diversité des situations à l'utilisation du numérique*, Louvain-la-Neuve, EME, p. 19-32.
- IOUP, Georgette (1984). « Is there a structural foreign accent? A comparison of syntactic and phonological errors in second language acquisition », *Language Learning*, vol. 34, n° 2, p. 1-17.
- ISAACS, Talia (2016). « Assessing speaking », dans Dina Tsagari, et Jayanti Banerjee (dir.), *Handbook of second language assessment*, Berlin, DeGruyter Mouton, p. 131-146.
- KALIN, Rudolf, Donald S. RAYKO et Norah LOVE (1980). « The perception and evaluation of job candidates with four different ethnic accents », dans Howard Giles, William P. Robinson et Philip M. Smith (dir.), *Language: Social psychological perspectives*, Oxford, Pergamon Press, p. 197-202.
- KANG, Okim (2012). « Impact of rater characteristics and prosodic features of speaker accentedness on ratings of international teaching assistants' oral performance », *Language Assessment Quarterly*, vol. 9, n° 3, p. 249-269.

- KANG, Okim, et Donald L. RUBIN (2009). « Reverse linguistic stereotyping: Measuring the effect of listener expectations on speech evaluation », *Journal of Language and Social Psychology*, vol. 28, p. 441-456.
- KNECHT, Pierre, et André THIBAUT (2004). *Dictionnaire suisse romand : particularités lexicales du français contemporain*, Genève, Zoé.
- LAMBERT, Wallace E., Richard C. HODGSON, Robert C. GARDNER et Samuel FILLENBAUM (1960). « Evaluational reactions to spoken languages », *Journal of Abnormal and Social Psychology*, vol. 60, n° 1, p. 44-51.
- LIPPI-GREEN, Rosina (2012). *English with an accent: Language, ideology and discrimination in the United States*, Londres, Routledge.
- MANESSY, Gabriel (1994). « Pratique du français en Afrique noire francophone », *Langue française*, vol. 104, p. 11-19.
- MATSUDA, Mari J. (1991). « Voices of America: Accent, antidiscrimination law, and a jurisprudence for the last reconstruction », *Yale Law Journal*, vol. 100, n° 5, p. 1329-1407.
- MEDGYES, Peter (1992). « Native or non-native: Who's worth more? », *ELT Journal*, vol. 46, n° 4, p. 340-349.
- MÉNÉTREY, Pierre, et Sandra SCHWAB (2015). « Labguistic: a web platform to design and run speech perception experiments », dans Yolanda Congosto Martín, María Luisa Montero Curiel et Antonio Salvador Plans (dir.), *Fonética experimental, educación superior e investigación*, vol. 1, Madrid, Arco/ Libros, p. 543-556.
- MILROY, James, et Lesley MILROY (2012). *Authority in language: Investigating standard English*, Londres, Routledge.
- MOYER, Alene (2013). *Foreign accent: The phenomenon of non-native speech*, New York, Cambridge University Press.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU) (2016). *The world's cities in 2016*, en ligne : [https://www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/urbanization/the\\_worlds\\_cities\\_in\\_2016\\_data\\_booklet.pdf](https://www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/urbanization/the_worlds_cities_in_2016_data_booklet.pdf) (consulté le 3 juillet 2017).
- ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF) (2014). *La langue française dans le monde*, Paris, Nathan.
- PATERNOSTRO, Roberto, Marion DIDELOT et Isabelle RACINE (2017). « Quelques traits stylistiques chez les apprenants italophones de FLE », *Repères DoRiF*, n° 12, en ligne : [http://www.dorif.it/ezine/ezine\\_articles.php?art\\_id=332](http://www.dorif.it/ezine/ezine_articles.php?art_id=332)
- PAVEAU, Marie-Anne, et Laurence ROSIER (2008). *La langue française : passions et polémiques*, Paris, Vuibert.
- PÖLL, Bernard (2005). *Le français, langue pluricentrique? Études sur la variation diatopique d'une langue standard*, Francfort, Peter Lang.



- PRESTON, Dennis R. (1999). « A language attitude approach to the perception of regional variety », dans Dennis R. Preston, (dir.), *Handbook of perceptual dialectology*, vol. 1, Amsterdam, John Benjamins, p. 359-373.
- PRIKHODKINE Alexei, et David C. SAAVEDRA (2016). « Pratiques langagières légitimes et ethnicité : quels rapports? », dans Laurence Arrighi et Annette Boudreau (dir.), *Langue et légitimation : la construction du locuteur francophone*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 107-126.
- PURNELL Thomas, William IDSARDI et John BAUGH (1999). « Perceptual and phonetic experiments on American English dialect identification », *Journal of Language and Social Psychology*, vol. 18, n° 1, p. 10-30.
- RACINE, Isabelle (2017). « Accent d'ici, accent d'ailleurs, quels enjeux en français d'aujourd'hui? », *Repères DoRiF*, n° 12, en ligne : [http://www.dorif.it/ezine/ezine\\_articles.php?art\\_id=333](http://www.dorif.it/ezine/ezine_articles.php?art_id=333)
- RACINE, Isabelle, Sandra SCHWAB et Sylvain DETEY (2013). « Accent(s) suisse(s) ou standard(s) suisse(s)? Approche perceptive dans quatre régions de Suisse romande », dans Anika Falkert (dir.), *La perception des accents du français hors de France*, Mons, Éditions CIPA, p. 41-59.
- RACINE, Isabelle, Sylvain DETEY, Françoise ZAY et Yuji KAWAGUCHI (2012). « Des atouts d'un corpus multitâches pour l'étude de la phonologie en L2 : l'exemple du projet "Interphonologie du français contemporain" (IPFC) », dans Alain Kamber et Carine Skupiens Dekens (dir.), *Recherches récentes en FLE*, Berne, Peter Lang, p. 1-19.
- RUBIN, Donald L. (1992). « Nonlanguage factors affecting undergraduates' judgments of nonnative English-speaking teaching assistants », *Research in Higher Education*, vol. 33, n° 4, p. 511-531.
- SANIEI, Andisheh (2011). « Who is an ideal native speaker? », *IPEDR*, vol. 26, p. 74-78.
- VAN AVERMAET, Piet (2012). « L'intégration linguistique en Europe : analyse critique », dans Hervé Adami et Véronique Leclercq (dir.), *Les migrants face aux langues des pays d'accueil : acquisition en milieu naturel et formation*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, p. 153-171.
- WEINREICH, Uriel (1968). *Languages in contact: Findings and problems*, La Haye, Mouton.

## Mots clés

parole accentuée, perception, représentations, locuteur natif et non natif, français

## key words

accented speech, perception, social ideologies, native and nonnative speakers, French

## Correspondance

[Marion.Didelot@unige.ch](mailto:Marion.Didelot@unige.ch)